

Avril 2019

M. le président du Conseil d'école,  
Mme la présidente du Conseil d'école,

Nous prenons le temps de vous écrire aujourd'hui afin de vous tenir informé des principaux points abordés lors de la réunion du Comité consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED) du mois d'avril. Voici notre septième communiqué.

### **Rapport annuel de l'enfance en difficulté**

Le rapport annuel de l'enfance en difficulté 2019-2020 du Conseil a été présenté aux membres. Nous y avons fait des ajouts importants :

- Tableaux de statistiques sur le nombre de cas référés et le nombre d'élèves selon les anomalies;
- Précisions quant aux évaluations éducationnelles et autres types d'évaluations.

Ce rapport sera disponible sur le portail du Conseil à la fin du mois de juin. Il vous est possible de consulter le rapport de cette année en suivant le lien ci-dessous :

<https://www.cscmonavenir.ca/media/rapports/>

### **Analyse d'étapes de communications**

L'administration a présenté des nouveautés afin de mieux communiquer les étapes à suivre lorsqu'un parent a des inquiétudes face à l'apprentissage ou au comportement de son enfant. Dès septembre 2019 :

- Des copies des versions imprimées du guide des programmes et des services destinés à l'enfance en difficulté ainsi que les services offerts par anomalies seront disponibles pour les parents à l'école. Ces guides sont déjà disponibles en version électronique sur le site web du Conseil au lien suivant :

<https://www.cscmonavenir.ca/services/service-a-leleve/>

- Un guide avec des étapes à suivre et des ressources disponibles lorsqu'un enfant fait face à des défis scolaires ou sociaux.
- Une fiche d'information pour les parents accompagnera le bulletin de chacun des élèves afin d'expliquer ce qui peut être fait lorsqu'un enfant éprouve des difficultés.
- Une présentation de ces outils sera faite lors des portes ouvertes de chaque école à l'autonome.

### **Trouble du spectre de l'alcoolisation fœtale (TSAF)**

Les membres du CCED s'engagent à préparer une lettre à la ministre afin que le TSAF soit reconnu comme une anomalie.

Bonne lecture,

L'équipe des Services à l'élève du CSC MonAvenir